



Tournoi Départemental Féminin Loperhet – Samedi 13 février 2010



Dans le cadre du projet féminin mené par la Fédération Française de Tennis de Table, le T.T. LOPERHETOIS, en partenariat avec le Comité du Finistère est heureux de vous inviter à son 2^{ème} tournoi départemental féminin. Il se déroulera le samedi 13 février 2010 dans la salle spécifique de LOPERHET sur 14 tables. De nombreux lots en nature, coupes et trophées récompenseront les meilleures joueuses des 6 tableaux.

REGLEMENT

Article 1 : Les résultats seront transmis au Comité du Finistère afin d'être comptabilisés dans le S.P.I.D.

Article 2 : Le tournoi se dispute en 6 tableaux, par poules de 3 joueuses au 1^{er} tour (2 qualifiés).

Article 3 : Modalités d'inscriptions (Voir ci-dessous)

| Tableau | Catégories | Heures | Engagements |
|----------|--|------------------------|----------------|
| A | Open Féminin (ouvert à toutes) | 15h30 | 4,00 € |
| B | NC à 1199 points | 14h00 | 4,00 € |
| C | NC à 799 points | 15h00 | 4,00 € |
| D | Jeunes (Poussines → Cadettes) | 13h15 | 2,00 € |
| E | Non licenciées + Licences promotionnelles | 10h00 | GRATUIT |
| F | Doubles (Equipes tirées au sort) | Si l'horaire le permet | 2,00 € |

Article 4 : Le tournoi est placé sous le contrôle du Comité du Finistère de Tennis de Table.

Le juge-arbitre de la compétition sera Jean-Philippe PERROT.

Article 5 : Toutes les parties se disputeront au meilleur des 5 manches. Toutefois, si l'horaire le permet, la finale du tableau OPEN FEMININ pourrait se jouer au meilleur des 7 manches.

Article 6 : A leur arrivée, les joueuses doivent se faire pointer à la table d'arbitrage afin de participer aux différentes épreuves.

Article 7 : Le T.T.L décline toute responsabilité civile ou pénale en ce qui concerne les accidents corporels, défaillances physiques ainsi que les vols, pertes, etc... dont pourraient être victimes les joueurs.

Article 8 : La joueuse perdante est tenue de ramener le résultat ainsi que la balle à la table d'arbitrage.

Article 9 : Une interruption est prévue à midi (Boissons, sandwiches, etc... seront à votre disposition sur place).

Article 10 : Le tirage au sort aura lieu le vendredi 12 février 2010 à partir de 19h00.

Aucun engagement ne sera accepté par la suite.

Article 11 : Les inscriptions devront être communiquées par téléphone pour le vendredi 12 février 2010, au plus tard à 19 heures ou par téléphone auprès de :

↳ **Lauriane et Jean-Philippe PERROT**
Téléphone : 06-07-74-39-57

Le Président
Michel Pronost